

02.07.2007 - 08:38 Uhr

## Aide sociale 2006 - légère détente, mais rester vigilant - Comparaison entre les indicateurs de l'Initiative des villes: Politique sociale

Berne/Lucerne (ots) -

Légère baisse dans le nombre de cas à l'aide sociale dans plusieurs villes suisses par rapport à 2005: signe que la reprise économique commence à produire ses effets sur l'aide sociale. Néanmoins quelques villes affichent encore des chiffres à la hausse en 2006. En comparaison avec l'année 2000, la situation se stabilise à un haut niveau. Huit villes de Suisse (Zurich, Bâle, Berne, Winterthour, Saint-Gall, Lucerne, Schaffhouse et Uster) ont comparé pour la huitième fois leurs indicateurs de l'aide sociale. A la différence des chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique (2005), ces données reflètent la situation actuelle (2006).

Si l'année précédente on évoquait un ralentissement de la croissance, en 2006 les chiffres ont baissé dans cinq villes: environ 1,5% à Zurich, Bâle et Winterthour et encore plus nettement avec 7% à Schaffhouse et Uster. Berne, Saint-Gall et Lucerne affichent des chiffres à la hausse par rapport à l'année précédente, mais de façon moindre. Ces variations dans les tendances sont le fruit d'une part de l'impact inégal de la conjoncture économique et, d'autre part, de la réglementation fédérale de l'aide sociale: en effet les nouvelles normes CSIAS pour le calcul de l'aide sociale ne sont pas appliquées de façon homogène dans tous les cantons.

A la hausse, tranche d'âge des 50 à 65 ans - catégorie la plus vulnérable, les enfants

Selon le groupe social et la ville, il y a une divergence du taux de l'aide sociale (pourcentage de la population résidante qui a touché des allocations de l'aide sociale au moins une fois par an). Le taux de l'aide sociale par tranche d'âge loin devant tous les autres est celui de la catégorie enfants et adolescents. Le taux de l'aide sociale des jeunes adultes est élevé notamment dans les grandes villes comme Zurich (8.5%) et Bâle (11.9%). Enfin, pour la tranche d'âge des 50 à 65 ans, le taux de l'aide sociale a pris l'ascenseur au cours des dernières années. Plus l'âge est élevé, moins il y a de probabilité de pouvoir s'intégrer sur le marché du travail, surtout après une période de chômage de longue durée ou en cas de santé fragile. Et n'oublions pas l'impact du durcissement des pratiques de l'assurance invalidité (AI).

Dans la majorité des villes, par rapport à 2005, les coûts nets par cas ont augmenté en moyenne à tout juste 11 000 francs. Cette hausse s'explique de différentes façons: premièrement, par l'augmentation des coûts de conseil et de suivi, notamment pour l'insertion professionnelle et, deuxièmement, par la diminution des indemnités des assurances sociales. L'AI octroie moins de rentes et s'est montrée moins rapide à prendre la décision d'octroi des rentes; la diminution des prestations de l'assurance-chômage (AC) depuis 2003 se fait encore et toujours sentir dans l'aide sociale.

Mise en oeuvre rigoureuse de l'insertion professionnelle

Au cours de ces dernières années, les villes ont renforcé leurs efforts en vue d'insérer les allocataires de l'aide sociale dans le marché du travail ou dans des programmes d'intégration. Ces coûts sont entièrement à la charge des villes. Or la demande de places d'intégration est encore supérieure à l'offre permettant aux normes CSIAS de déployer tous leurs effets. Les milieux économiques sont tout particulièrement appelés à recruter davantage de personnes qui

ont été longtemps au chômage ou dont les qualifications ne sont pas élevées.

Ardemment souhaitée, l'intégration sur le marché du travail doit être appliquée rigoureusement et jusqu'au bout au sein de l'AI. Un échec augmenterait encore la pression sur l'aide sociale. Les propositions d'assainissement de l'AC (notamment durée contributive plus longue pour des prestations complètes, réduction de la durée des contributions pour certains groupes, davantage d'indemnités journalières après la fréquentation de programmes d'occupation) font craindre que les problèmes seront reportés sur l'aide sociale, c'est-à-dire sur les villes, comme c'est le cas depuis 2003. Dans ce contexte, l'intention de réduire la contribution de l'AC pour des mesures d'intégration sur le marché du travail est totalement incompréhensible.

Non à un deuxième assainissement de l'assurance-chômage aux dépens des villes

L'Initiative des villes s'oppose fermement à un deuxième assainissement de l'AC aux dépens des villes. Il n'est tout de même pas admissible qu'en situation de boom économique les problèmes sociaux se trouvent aggravés, et ce sur le dos de personnes exclues du marché du travail et aux dépens des villes. La nouvelle loi sur les étrangers et sur le droit d'asile qui transfère aux villes la responsabilité et les coûts pour l'intégration leur impose de nouvelles tâches. Et le financement des soins à domicile fait planer la même menace.

Documentation pour les médias et rapport sur les indicateurs in extenso avec de nombreux graphiques (disponible uniquement en allemand): [www.staedteinitiative.ch](http://www.staedteinitiative.ch) / Aktuell

Contact:

Ruedi Meier  
président de l'Initiative des villes: Politique sociale,  
conseiller municipal/directeur des affaires sociales de Lucerne  
Tél.: +41/41/208'81'32

Michael Hohn, chef de division des affaires sociales de Berne  
Tél.: +41/31/321'63'28

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003533/100537818> abgerufen werden.